


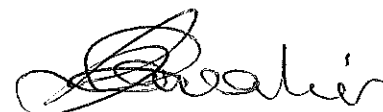
Collège Françoise DOLTO

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le Jeudi 12 mai 2016

| | | |
|-----------------------|--|--|
| Président de Séance | FIANDINO Frédérique | Principale |
| Secrétaires de Séance | TERRIER Edwige CAVALIER Marie-Laure | Représentantes des parents d'élèves |

| Chapitres | Nature des questions traitées | pages |
|-----------|---|-------|
| 1 | Approbation du PV du CA du 24 mars 2016 | P 3 |
| 2 | Approbation de l'ordre du jour | P 3 |
| 3 | PPMS | P 3-4 |
| 4 | Règlement intérieur | P 4 |
| 5 | Sorties obligatoires | P 4 |
| 6 | Contrats et conventions | P 4-5 |
| 7 | Questions diverses | P 5-6 |

| Signature du Président de séance | Signature des Secrétaires de séance |
|--|---|
|  Frédérique FIANDINO |  TERRIER Edwige / CAVALIER Marie-Laure |

| Transmission au Directeur Académique | Transmission au Conseil Général |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| | |

MEMBRES DE DROIT

| | Présent | Absent | Excusé |
|---------------------------------------|---------|--------|--------|
| Principale : FIANDINO Frédérique | ✓ | | |
| Principale Adjointe : MONDILLON Laure | ✓ | | |
| Gestionnaire : AMADE Frédéric | ✓ | | |
| C.P.E. : JOLY Raphaèle | ✓ | | |

REPRESENTANTS COLLECTIVITES TERRITORIALES

| | Présent | Absent | Excusé |
|--|---------|--------|--------|
| LIMOUSIN Lucien Conseiller Départemental | | | ✓ |
| CHABAUD Corinne Conseillère Départementale | | | ✓ |
| AGOSTINI Luc Maire de Saint Andiol représenté par M. DECORTE | | | ✓ |
| TATON Robert Président du SIISCO | | | ✓ |

REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS

| | Titulaire Présent | Titulaire Absent | Suppléant présent | Suppléant absent | Excusé |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|--------|
| Au titre des personnels d'enseignement, d'éducation | | | | | |
| 1. BLAZECZEK Isabelle | ✓ | | | | |
| 2. BOUHJAR Leila | ✓ | | | | |
| 3. REYNIER Sébastien | ✓ | | | | |
| 4. VITALE Gianfranco | ✓ | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Au titre des personnels administratif et ATC | | | | | |
| 1. DEGLI INNOCENTI Maryfleur suppléante TOURRETTE Sandrine | | ✓ | ✓ | | |
| 2. CHIKAOUI Leila Suppléante JAUFFRET Chantal | | ✓ | | ✓ | |
| | | | | | |

REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS ET DES ELEVES

| | Titulaire Présent | Titulaire Absent | Suppléant présent | Suppléant Absent | Titulaire Excusé |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| PARENTS titulaires | | | | | |
| 1. TERRIER Edwige Suppléante MENEROUD E. | ✓ | | | ✓ | |
| 2. PIVERT D. Suppléante RODRIGUEZ Sophie | | ✓ | | ✓ | |
| 3. BRISVALTER-BENIERE Carine Suppléante MICHEL Céline | ✓ | | | ✓ | |
| 4. MIALON Sandrine Suppléante DUHAMEL P. | ✓ | | | ✓ | |
| 5. MEYER Nathalie Suppléante CERULEI Anne | | ✓ | | ✓ | |
| 6. CAVALIER Marie-Laure Suppléante ROMERO M. | ✓ | | | ✓ | |
| | | | | | |
| ELEVES | | | | | |
| 1. ANSELIN Ambre Suppléante PUJANTE adrien | | ✓ | | ✓ | |
| 3. GALLO Lorette Suppléant CHABAUD Jules | | ✓ | | ✓ | |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05. Le secrétariat est assuré par les représentants des parents d'élèves.

1 APPROBATION DU P.V DU C.A DU 24 mars 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3 PPMS

3 documents sont présentés.

Document 1 : Consignes de sécurité au sein du collège - à destination des élèves.

Ce document est succinct et peu alarmiste mais complet.

Mme la Présidente du Conseil d'administration informe que deux exercices de mise en sécurité doivent être réalisés.

Le premier exercice s'est déroulé en décembre 2015. Ce confinement concernait les risques d'intrusion et d'inondation.

Le deuxième exercice sera réalisé prochainement et concernera la procédure à appliquer en cas de risques technologiques. Ce sera un exercice de confinement également.

Document 2 : Les bons réflexes – Information aux familles.

Ce document sera joint au dossier d'inscription pour la rentrée 2016/2017.

Document 3 : Protocole à suivre par les personnels lors du déclenchement du plan particulier de mise en sécurité (PPMS).

Ce document sera remis à tous les personnels lors de la rentrée 2016-2017 ou lors de leur arrivée en cours d'année.

Les représentants des parents d'élèves demandent si le protocole est adapté aux personnes en situation de handicap moteur.

M. l'adjoint gestionnaire précise que la mise en sécurité des personnes en situation de handicap moteur est prévue, dans le cas des incendies.

Mme la Présidente du Conseil d'administration demande que sur ce document soit précisé pour le point 3, qu'en cas de risque technologique et d'inondation c'est le protocole de confinement qui s'applique.

4 Règlement intérieur

Ce règlement intérieur s'applique à partir de la rentrée 2016 et la principale modification concerne les différents régimes des élèves. Il reste deux régimes et la notion d'élèves transportés n'apparaît plus.

Vote à l'unanimité.

5 Sorties obligatoires

Il y a 2 types de sorties scolaires :

- les sorties obligatoires : gratuites, s'inscrivent dans les programmes disciplinaires et se déroulent pendant le temps scolaire.
- les sorties facultatives : ne s'inscrivent pas dans les programmes même si elles contribuent à l'atteinte d'un objectif pédagogique, se déroulent sur tout ou partie du temps scolaire, et peuvent avoir un coût pour les familles après approbation du CA.

Mme la Présidente du Conseil d'administration souhaite que certaines de ces sorties facultatives deviennent obligatoires dès lors qu'elles remplissent les conditions suivantes : gratuité, intérêt pédagogique et/ou éducatif, en lien avec le projet d'établissement, et les missions du service public d'éducation, pendant le temps scolaire. Les représentants des parents d'élèves soulignent que, même si les sorties sont obligatoires, il est nécessaire d'informer les familles dans des délais raisonnables. La communication et l'information aux familles doit être fiabilisée pour être certain que les parents aient connaissance des modalités des sorties scolaires.

Cette demande est soumise au vote

Vote à l'unanimité

1 CONTRATS ET CONVENTIONS

- Intervention du consulat du Japon

Cette année, dans le cadre des ateliers cuisine et calligraphie lors de la Journée japonaise, le collège propose de prendre en charge les frais d'achat des denrées alimentaires et de petit matériel.

Les représentants des parents d'élèves font remarquer qu'ils disposent d'un budget qui peut être alloué au financement de ce type d'intervention.

M. l'adjoint gestionnaire stipule que ce financement doit se faire sous forme de dons destinés au financement de divers projets et uniquement dans ce cadre.

Vote à l'unanimité

- Convention avec la maison régionale de l'eau

Intervention d'une journée lors du voyage scolaire à Baratier pour les deux classes de 5^{ème} à thème Ecolo'sport.

Vote à l'unanimité

- Attribution de budget FSE

Proposition d'approbation du don effectué par le FSE, de 25 euros par élève dans le cadre du projet écolo'sport à Baratier.

Vote à l'unanimité

1 QUESTIONS DIVERSES

Question des représentants des personnels :

- Le Conseil Départemental souhaite récompenser des élèves méritants désignés par l'établissement. Les représentants des personnels souhaitent connaître le dispositif d'information des élèves et des familles.

Mme la Présidente du Conseil d'administration présente ce projet du Conseil Départemental. Un élève méritant par niveau doit être désigné soit 4 élèves par établissement.

Pour cette année, et en l'absence de critères précisément établis, Mme la Principale a proposé qu'en plus de l'attitude sérieuse face aux obligations scolaires, l'implication dans l'établissement soit également prise en compte. Les enseignants ont fait état des difficultés à s'accorder sur les critères et à ne proposer qu'un élève par classe. La direction a arrêté le choix des élèves parmi ceux qui avaient été désignés au sein des équipes éducatives.

- La réforme du collège engagée entre en application à la rentrée 2016 avec la mise en place des EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire). En ce qui concerne le niveau 5^{ème}, la notion de classe à thème constituait jusqu'alors dans le collège un axe fort. A ce jour, les élèves sollicitent des précisions auprès des enseignants pour connaître l'organisation qui sera retenue pour :
 - La reconduction et la pérennité des projets reconnus et contribuant au rayonnement du collège (projet linguistique, écolosport etc...)
 - Les modalités de constitution des classes de 5^{ème} et les critères qui y présideront
 - Les rôles et fonction des enseignants en particulier les professeurs en 6^{ème} dans la constitution des classes.
 - Les liens avec des partenaires externes apportant une expertise didactique dans ces projets

Mme la Présidente du Conseil d'administration précise que les EPI s'appliquent de la 5^{ème} jusqu'à la 3^{ème} avec deux objets d'études par an soit en fin de cycle, 6 objets d'études effectués. Ils seront l'occasion de travailler dans une démarche d'accompagnement pédagogique, en s'appuyant sur les expériences conduites.

La continuité pourra être maintenue mais dans le cadre des évolutions attendues dans le cadre de la réforme et des enseignements complémentaires, c'est-à-dire la maîtrise du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et le projet d'orientation de l'élève.

A l'heure actuelle, les thématiques qui se dégagent pour chaque niveau sont :

- pour les 5^{ème}, transition écologique et développement durable / langue et culture dans l'antiquité
- pour les 4^{ème}, sciences techniques et société / information et citoyenneté
- Pour les 3^{ème}, culture et création artistique / monde économique et professionnel

Concernant les modalités de constitution des classes, les critères d'hétérogénéité des niveaux, de mixité et une vigilance sur la séparation de certains élèves sont à appliquer. Les membres des équipes pédagogiques sont sollicités pour constituer les classes à partir des structures de classe remises par la direction (qui tiennent compte des contraintes de langues, enseignements de complément, etc). Ceci est valable pour toutes les classes. A noter que pour les classes de 6^{ème}, les enseignants de CM2 travaillent avec les professeurs principaux de 6^{ème}.

Concernant les partenaires externes, Mme la Présidente du Conseil d'administration rappelle que pour l'année 2015-2016, il y a environ 20 actions menées avec des partenaires extérieurs, sans compter les interventions des professionnels dans le cadre du parcours avenir. Certains intervenants (exemples des interventions du parcours avenir ou de la semaine citoyenne et solidaire) viennent gratuitement, mais d'autres demandent un financement.

Pour les besoins de financement, l'établissement ne pouvant les prendre tous à sa charge, des demandes doivent être faites. Il est possible de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre des financements de projets éducatifs (Mme La principale valide par la suite ces demandes en les hiérarchisant), d'utiliser les chèques Latitude 13 pour des actions en lien avec les domaines du sport, des arts et de la culture. Une demande exceptionnelle de financement sera adressée pour aider au financement des intervenants des ateliers théâtre, sitôt les projets pédagogiques remis à la principale. Une autre possibilité de financement existe, dans le cadre des fondations d'entreprises qui lancent des appels à projet, comme la Fondation de France en février ; il n'y a pas eu de dossier de ce type déposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.